

Le crédit purement personnel est la ruine du consommateur privé, parce qu'il fait contracter à ce dernier un emprunt en nature dont la capacité de production est presque toujours nulle, alors que la consommation des utilités ainsi obtenues est généralement absolue.

Nous concluons en disant que dans l'intérêt des détaillants et dans celui des particuliers, il y a lieu de mener une campagne en vue de substituer, dans la mesure du possible, l'usage de la vente au grand comptant à la mauvaise habitude de la vente à crédit.

LA DEVANTURE.

Nous ne saurions trop recommander à celui qui est sur le point d'installer un magasin, d'en soigner l'extérieur. Certainement l'intérieur jouera un rôle important dans la vente, mais la façade sera pour le passant l'indication de ce qu'il doit trouver dans le magasin proprement dit.

Nous comprenons que la richesse, les proportions imposantes, la profusion des lumières seront recherchées dans l'intérieur du grand magasin, mais dans le moyen et le petit, s'il y a un sacrifice à faire, ne le prenez pas sur la façade, c'est votre parure.

A l'intérieur, concentrant l'effet, nous aurons une architecture n'obligeant pas le commerçant à des dépenses exagérées, mais nous soignerons tout particulièrement la disposition, afin que le client soit placé dans les meilleures conditions pratiques pour l'examen et l'achat des marchandises.

Cet extérieur se divise lui-même en plusieurs parties :

- 1° La devanture;
- 2° La vitrine;
- 3° L'enseigne.

Devanture.

La devanture est le cadre; la vitrine, l'écrin; l'enseigne est l'appel qui doit être puissant pour attirer le promeneur, l'obliger à voir de loin que vous l'attendez et lui faire oublier le concurrent.

La devanture qui limite la grandeur du magasin est faite, le plus souvent, après coup dans la construction, le propriétaire de l'immeuble ignorant quel sera le futur locataire du local, laisse à celui-ci le soin d'établir sa distribution et sa devanture.

La devanture, quels que soient les matériaux employés, devra remplir le rôle de cadre et, comme nous l'indiquons plus haut, ce cadre doit être riche, mais sans être de mauvais goût. La richesse s'obtient par le choix des matériaux, une bonne exécution, une tonalité bien appropriée et non par une profusion d'ornements ou de sculptures, ainsi il serait déplacé à un éditeur d'objets d'art, de bronzes, de donner pour cadre à ses statues une devanture couverte de sculptures, figures, etc.

Choix des matériaux.

La devanture doit être durable et nous insisterons sur le mot durable. Le commerçant qui s'installe, qui n'a pas l'idée de durée, ne peut nous intéresser, il est vaincu d'avance.

Le choix des matériaux est très important: la pierre, les marbres, le granit, le bronze, le fer sont ceux que nous préférons employer, leur entretien est presque nul et ce sont eux qui donnent le plus d'idée de durée, de solidité et du bien assis et, cependant, nous allons d'abord étudier le bois, car c'est le matériel le plus employé comme donnant une devanture plus économique (comme nous le verrons, cette économie n'est pas tout à fait réelle).

Il faut que la devanture en bois reste en bois, cela peut vous faire sourire, amis lecteurs, mais nous ne voyons que trop de devantures en bois imitant par de la peinture, la pierre, le marbre. Ces imitations ne sont pas toujours parfaites, s'abiment rapidement par le temps, aussi la devanture est bientôt laide, disgracieuse, indiquant un faux luxe qui peut suggérer à l'acheteur que le faux n'est pas seulement au dehors, mais aussi à l'intérieur.

En principe, le bois est plus économique, nous disons en principe, car, sans envisager les frais d'entretien, si vous exagérez les saillies, les sculptures prises dans la masse, la dépense sera aussi importante qu'avec du marbre.

La devanture est née d'un besoin essentiellement moderne. L'architecte va avoir à résoudre ce problème nouveau, mais il pourra toujours trouver dans le passé une leçon utile.

Les beaux effets seront obtenus avec, se détachant sur le fond, de simples panneaux finement moulurés, que des cadres plus forts mettront en valeur. Le tout couronné par une corniche qui sera très soignée, ne pas craindre d'en exagérer la saillie. Elle n'en paraîtra que plus riche et protégera mieux l'ensemble.

La sculpture devra être employée sans exagération. Les points seront déterminés avec soin, par exemple, pour souligner l'accroche de petites vitrines, l'encadrement de l'enseigne, enfin sans perdre de vue que la sculpture est faite pour rehausser l'ensemble sans en ôter la distinction.

LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

La Chambre de Commerce d'Avesnes s'est prononcée tout récemment, sur un rapport très documenté de M. Mulat, l'un de ses membres les plus distingués, contre les diverses propositions de loi relatives à la participation des ouvriers aux bénéfices.

M. Mulat a fait une critique sévère de ces propositions, dont il a souligné les graves lacunes. Conçues par des hommes plus avertis des nécessités de la politique que des besoins de l'industrie et des difficultés qu'elle rencontre à tout instant, elles ne tiennent aucun compte, pour la plupart, de la situation spéciale qui est faite à nos industriels.

Leurs auteurs parlent des bénéfices, mais ils omettent soigneusement d'en donner la définition. Où commencent ils? Doit-on comprendre dans les bénéfices la reprise des intérêts du capital, la dotation des amortissements et des réserves? Rien n'est plus élastique que le bilan annuel d'une entreprise. Il peut être établi et interprété de mille façons diverses.

D'autre part, l'actif est soumis à quantité d'aléas qui peuvent transformer en une perte ce qui sur le papier apparaît comme un bénéfice.

Pour que la participation aux bénéfices fût possible, il faudrait être certain tout à la fois qu'il y a des bénéfices et qu'il y en aura toujours.

L'ouvrier intéressé aux bénéfices n'admettra jamais, en effet, qu'ils aient diminué. Dans les années mauvaises, il récriminera. Il élèvera la voix. Il fera le procès du chef d'entreprise. Et voilà créées de nouvelles sources de conflit.

En dehors de ces cas extrêmes, l'ouvrier se croira le droit d'intervenir, de donner son avis en toute circonstance, à propos d'acquisitions nouvelles, de travaux à entreprendre, puisqu'il sera autorisé à penser que c'est avec son argent que ces dépenses pourront être engagées.

Est-il juste enfin de donner aux ouvriers une part dans les bénéfices sans leur reconnaître une part de responsabilité dans les pertes? Assurément non! Or la participation des ouvriers aux pertes est pratiquement impossible.